COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE ONZE LE 28 juillet (28/07/2011)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 22 juillet 2011, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI Maire,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, Mme Marie DOURLENT, Adjoints,

M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHES, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHES, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, Conseillers Municipaux

ETAIENT REPRESENTES:

Mme Marie CASTRO (représentée par Mme MARTY-MOTHES), M. Guy-Michel EMPOCIELLO (représenté par M. GUILLAMAT), M. Bernard REDON, (représenté par M. MOTHES), **Adjoints**,

Mme Estelle HEMMAMI (représentée par M. ROUX), M. Abdelkader SELAM (représenté par M. BOUSQUET), Mme Carine NICODEME (représentée par M. BENECH), Conseillers Municipaux

ETAIENT ABSENTS:

M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Guy ROQUEFORT, M. Patrice CHARLES, Conseillers

Municipaux

M. MOTHES Didier est nommé secrétaire de séance.

REQUALA
SOUS-PRÉFECTURE LE
2 9 JUIL 2011
CASTELSARRASIN - 82

02 - 28 Juillet 2011

DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI OCCASIONNEL

Rapporteur : Monsieur le Maire

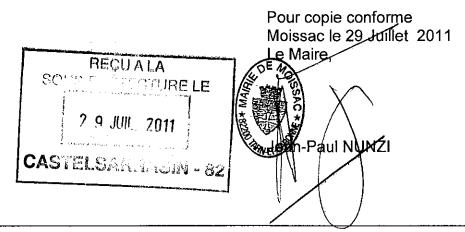
Monsieur le Maire expose à l'assemblée, qu'en raison d'un besoin ponctuel, il y a nécessité de prévoir la création d'un emploi occasionnel dans les conditions suivantes :

SERVICE	Type d'emploi	Nb emplois	GRADE de RECRUTEMENT	HORAIRE HEBDOMADAIRE		DUREE du CONTRAT			échelle	échelon
						du	au	renouvellement	COMONO	Johnson
Sports	occasionn el	1	Aide- opérateur des activités physiques et sportives de 2ème classe	temps complet	35 H	01-09-2011	30-11-2011	1 fois maximum pour la même durée	3	1er

- ✓ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L1111-2;
- ✓ Vu la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, article 3, alinéa 2, article 34;
- ✓ Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré, à 26 voix pour et 4 abstentions (Mmes Galho, Nicodème ; MM. Benech, Gauthier) décide:

- d'APPROUVER la création de l'emploi occasionnel tel que figurant au tableau cidessus,
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les actes administratifs se rapportant à la présente délibération.



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :